



Donation au dernier vivant

Par **georges1806**, le **03/01/2016 à 23:47**

Bonjour,
Je viens de me marier sous le régime de la communauté. Nous vivons dans un appartement qui a été acheté par moi tout seul c'est à dire que j'en suis le seul propriétaire. Ma femme aimerait, afin qu'elle soit rassurée, que l'on fasse chez le notaire un document "au dernier vivant". Dans notre cas, cela est-il possible de le faire malgré que l'appartement est seulement à mon nom, ou bien faut-il que l'appartement soit impérativement aux 2 noms pour pouvoir le faire?
Dans le cas où il serait possible de le faire, combien coûte de faire ce document chez le notaire?
Merci de vos réponses

Par **kbouhaouala**, le **04/01/2016 à 09:37**

Bonjour,
Je ne m'y connais pas vraiment en la matière, mais voici qq infos qui peuvent vous aider:
<http://droit-finances.commentcamarche.net/faq/1097-donation-au-dernier-vivant>
Peut-être serait-il intéressant de contacter un avocat pour en être sûr:
<http://www.avocat-triloff.com/avocat-succession-aixenprovence.php>
Bon courage